



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles : les agriculteurs attendent plus !

Paris, le 8 avril 2026

L'adoption du projet de loi d'urgence en Conseil des ministres est un signal important pour le monde agricole en réponse aux mobilisations de l'hiver dernier. Cependant, force est de constater que la réponse forte, rapide et structurante qui était attendue dans ce texte, face à la crise profonde que traversent les exploitations, n'est pas au rendez-vous !

Derrière l'affichage politique de « l'urgence », le projet de loi adopté par le Conseil des ministres reste en deçà des attentes exprimées par les agriculteurs. Pourtant, tout le monde s'accorde sur le diagnostic : l'agriculture française est en déclin, ce que confirment les Conférences de souveraineté alimentaire conduites par le Gouvernement lui-même.

Les contraintes structurelles qui pèsent sur l'agriculture française fragilisent durablement la capacité de production agricole de notre pays. Alors que les conséquences du conflit au Moyen-Orient sont venues accentuer une situation déjà très difficile, le temps des demi-mesures est révolu. L'enjeu est clair : garantir la souveraineté alimentaire de la France et préserver une agriculture économiquement viable sur l'ensemble du territoire.

L'agriculture a besoin d'actes forts, pas d'un texte qui renvoie l'essentiel à plus tard...

Nous comptons maintenant sur les parlementaires pour opérer un véritable changement de logiciel en intégrant au projet de loi un socle de mesures indispensables. Celui-ci repose sur des priorités claires et inchangées :

- Une politique publique de l'eau ambitieuse, qui permette le développement de ressources supplémentaires disponibles pour l'agriculture, des zonages de protection compatibles avec la poursuite de l'activité agricole, un entretien des cours d'eau facilité et un renforcement de la place des agriculteurs dans la gouvernance de l'eau ;
- Un accès aux moyens de production qui mette fin aux distorsions de concurrence, notamment en matière de protection des végétaux, qui limite la multiplication des recours décourageant les projets agricoles et qui préserve le foncier agricole ;
- Une lutte contre la prédation véritablement efficace.

Au-delà de ce socle indispensable, la FNSEA appelle à des avancées concrètes sur la protection du revenu des agriculteurs, notamment en renforçant les dispositifs de contractualisation dans le cadre d'EGAlim.

CONTACT PRESSE :

Antoine Giacomazzo

antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr

07 78 11 69 86

